

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an 2023, le 15 novembre à 17h30 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie, sous la présidence de Mme Martine ROSSI.

Etaient présents : Martine ROSSI, Présidente, Patricia FOUCRIER, Vice-Présidente, Agnès MONTAIGNE, Catherine POTARD, Nicole TIROILLE, Anne THEVENIN.

Etaient excusés : Julie CHRETIEN, Violaine LEFEBVRE, Jojo COHEN.

Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.
Madame Patricia FOUCRIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'administration : 9

Quorum : 5

Présents : 6

Nombre de Votants : 6

Date de la convocation : 07/11/2023

Date d'affichage : 07/11/2023

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPERATION DE NOEL POUR LES AINES

(délibération 2023_08)

QUESTIONS DIVERSES

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

OPERATION DE NOEL POUR LES AINES

DECISION DE RENOUVELLEMENT DE L'OPERATION

Mme la Présidente propose que l'opération soit appliquée en 2023 selon les modalités suivantes :

- A destination des personnes âgées de 70 ans et plus,
- A destination des personnes domiciliées dans la Commune et y résidant,
- A destination des pensionnaires de famille d'accueil et résidant à l'année,
- A l'occasion des fêtes de fin d'année,

Les membres proposent que les bénéficiaires choisissent entre un colis de Noël ou un repas au restaurant.

Pour les colis de Noël :

- Un colis de Noël sera offert aux veuves et veufs des bénéficiaires de l'opération décédés dans l'année.
- Les produits seront choisis en priorité chez des producteurs locaux.

Pour le repas au restaurant :

- Un repas sera offert aux bénéficiaires.
- les accompagnants et les membres du CCAS prendront en charge leur repas.

DESTINATAIRES

Personnes nées avant le 1^{er} janvier 1954.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE	DOMICILE
BARTH	EDMOND	1941	82	PENISSON
BARTH	MICHELE	1943	80	PENISSON
BOURCIER	PATRICK	1953	70	L'ALJOTTE
CHARLON	SOLANGE	1947	76	LA FEUILLIE
CHRISTIAN	MONIQUE	1951	72	BOUCHARD
COHEN	JOJO	1951	72	LE BOURG
DARNAY	JEAN-PAUL	1950	73	SERIGNY
DARNAY	MARTINE	1950	73	SERIGNY
DEY	DOROTHEY	1951	72	LE BOURG
DEY	MICKAEL	1953	70	LE BOURG
DELAFOSSÉ	DANIEL	1949	74	VILLEFROIDE
DELAFOSSÉ	ANNE	1951	72	VILLEFROIDE
GAILLARDON	ROBERT	1946	77	LE PETIT PEE
GAILLARDON	RENEE	1947	76	LE PETIT PEE
GERBAULT	BERNARD	1938	85	LES CHAUMES VERDEAUX
JULIEN	MICHEL	1949		SAINTE CAPRAIS
JULIEN	JEAN-FRANCOIS	1953	70	SAINTE CAPRAIS
MILLET	PIERRETTE	1950	73	LE BOURG
NANCEL	ANDRE	1946	77	LES GIBAULTS
NANCEL	CLAUDE	1947	76	LES GIBAULTS

MONTOILLE	AGNES	1952	71	LES GRANDES MOLLES
PABION	HUBERT	1949	74	LE CHATEAU DE NEUVY
PABION	MARIE	1953	70	LE CHATEAU DE NEUVY
PALLOTEAU	MICHEL	1951	72	LA VILLENEUVE
REBILLAT	MARIE-LOUISE	1934	89	SERIGNY
ROSSI	JEAN-LUC	1953	70	LES DABOTS
THEVENIN	FRANCOIS	1952	71	PENISSON
TIROILLE	NICOLE	1944	79	LE BOURG
TIROILLE	GUY	1944	79	LE BOURG
VAUCOULEUR	CHRISTIAN	1949	74	LE BOURG
CHOCHO	PIERRETTE	1950	73	LE BOURG

Pour cette année 2023, 31 personnes pourront recevoir un colis de Noël, réparties en 13 colis simples et 9 colis doubles.

RAPPEL COMPOSITION DES COLIS DE NOËL DE 2022 :

11 colis simples

7 colis doubles

- Robin apiculture : pain d'épices pour tous les colis.
- Claude Julien : pot de miel 500g pour tous les colis.
- JM Chrétien : Ballotins 125 gr pour les colis simples, ballotins à 250 gr pour les colis doubles
- Julie Cadiot : terrine au piment d'Espelette pour les colis simples, rillettes au foie gras pour tous les colis, confit de poulet 2 cuisses pour les colis doubles.
- Maison Moreau : Bouteille de bulle de pomme pour tous les colis.
- Sopadec : pour l'emballage du colis : Sacs cadeaux pour tous les colis

Les membres proposent de reprendre les mêmes artisans que l'année dernière. Au vu de l'augmentation des prix, le pain d'épices pourra être retiré afin de garder les colis équilibrés.

MONTANT DISPONIBLE EN 2023 :

Il reste 983.12 € au chapitre 11 hors fêtes et cérémonies pour les colis de Noël.

Pour information, en 2022, les dépenses étaient les suivantes : 762.43 € pour l'alimentation et 25.50 pour les emballages soit en arrondissant : 39.60 € pour les colis simples et 50.40 € pour les colis doubles.

DELIBERATION CCAS2023_08

Comme chaque fin d'année, Mme la présidente propose aux membres de la Commission de reconduire l'opération de Noël pour cette année.

Après délibération, les Membres de la Commission, à l'unanimité,

- DECIDENT de reconduire l'opération de Noël pour les aînés. Les conditions sont les suivantes :

- A destination des personnes âgées de 70 ans et plus,
- A destination des personnes domiciliées dans la Commune et y résidant,
- A destination des pensionnaires de famille d'accueil et résidant à l'année,
- A l'occasion des fêtes de fin d'année,

Pour les colis de Noël :

- Un colis de Noël sera offert aux veuves et veufs des bénéficiaires de l'opération décédés dans l'année.
- Les produits seront choisis en priorité chez des producteurs locaux.

Pour le repas au restaurant :

- Un repas sera offert aux bénéficiaires.
- les accompagnants et les membres du CCAS prendront en charge leur repas.
- **NOTENT** que pour cette année 2023, 29 personnes pourront choisir entre un repas au restaurant ou recevoir un colis de Noël.
- **DECIDENT** que la totalité de la valeur de l'ensemble des colis et des repas au restaurant ne devra pas dépasser 983.12 €, avec environ 36.00 € pour les colis simples, environ 44.00 € pour les colis doubles et environ 40 € pour le repas au restaurant.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35 minutes

Signatures :

La Présidente



La secrétaire

